

NOS PARTENAIRES

- Les écoles
- Les crèches
- Les classes adaptées (ULIS)
- Les centres d'accueil de loisirs, les clubs sportifs, etc.
- Le milieu associatif
- Les services sociaux
- Les assistantes maternelles
- Orthophonistes et kinésithérapeutes libéraux.
- Le CADA (Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile)
- La JPA (Jeunesse au Plein Air)
- Les entreprises
- MLPH,
- Conseil Départemental,
- Agence Régionale de Santé,

INFOS PRATIQUES

Horaires d'ouverture* :

Du lundi au vendredi

9h00-12h30

13h30-17h00

* En dehors de ces horaires, un répondeur reste à votre disposition.

Contacts :

○ 05 58 85 25 60

sessad@adapei40.fr

Plan d'accès :



S'engager ensemble pour l'inclusion



SESSAD

Service d'Éducation Spéciale
et de Soins à Domicile

74 Boulevard d'Haussez
40000 Mont de Marsan

sessad@adapei40.fr

www.adapeideslandes.fr

QU'EST-CE QUE LE SESSAD ?

C'est un service dont la mission est l'**accompagnement précoce** de l'enfant, quelle que soit sa situation afin de favoriser son inclusion sociale et scolaire dans la cité.

Nous accueillons :

39 enfants de 0 à 20 ans

présentant :

- **Un retard intellectuel moyen ou profond** (associé ou non à des maladies génétiques, chromosomiques, des dysharmonies d'évolution à versant psychotique).
- **Des Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA),**

Une priorité : intervenir auprès de l'enfant, l'adolescent, et apporter à sa famille un soutien et un accompagnement.

Autre mission : poursuivre ou engager des actions favorisant l'inclusion scolaire et extra scolaire, en lien avec les différents partenaires.

Notre particularité : nos équipes se déplacent sur les lieux de vie. (crèches, écoles, à domicile, etc.)

NOTRE ÉQUIPE

Direction du Territoire Services

Assistante de Direction

Médecins

- Diagnostiquent
- Accompagnent les parents
- Suivent l'enfant dans son évolution
- Coordonnent le projet de soins

Psychomotriciennes

- Évaluent les potentialités et difficultés au niveau psychomoteur
- Aident l'enfant à s'exprimer avec son corps
- Accompagnent individuellement sur les lieux de vie (domicile, école, etc.)

Psychologue

- Évalue les potentialités et difficultés
- Soutient à la parentalité
- Accompagne individuellement sur les lieux de vie (écoles, domicile, etc.)

Assistante sociale

- Met en œuvre les dispositifs d'aide sociale
- Agit pour prévenir et protéger
- Accueille, écoute et informe
- Accompagne les familles dans les démarches socio-administratives
- Favorise l'accès aux droits de l'enfant et sa famille.

Équipe éducative

- Intervient avec les familles et sur les lieux de vie
- Évalue les besoins de l'enfant
- Référénts, coordinateurs et responsables du projet personnalisé d'interventions de l'enfant, ils font le lien entre la famille, l'équipe et les partenaires
- Anime des ateliers avec les partenaires